



59265

# L'Aubignois

Le point sur l'actualité de votre commune - Mars 2022

Nous commençons à peine à sortir de la crise sanitaire liée au coronavirus que déjà nous sommes confrontés à un autre drame, celui de la guerre en Ukraine. Je rends ici hommage au courageux peuple ukrainien et à son remarquable Président Volodymyr Zelensky qui traversent des moments particulièrement difficiles mais qui, ensemble, font preuve d'un courage exemplaire.

Je sais également que de nombreux Aubignois(e)s ont apporté leur soutien à l'Ukraine en faisant pour les uns, des dons aux associations mobilisées sur cette cause ou pour d'autres, en participant à des actions de soutien. A l'instar du personnel communal qui a récolté les dons destinés aux animaux domestiques de ce pays. Malheureusement, en Ukraine nos amis à quatre pattes souffrent terriblement des abandons et du manque de soins en raison du départ précipité de leurs maîtres.

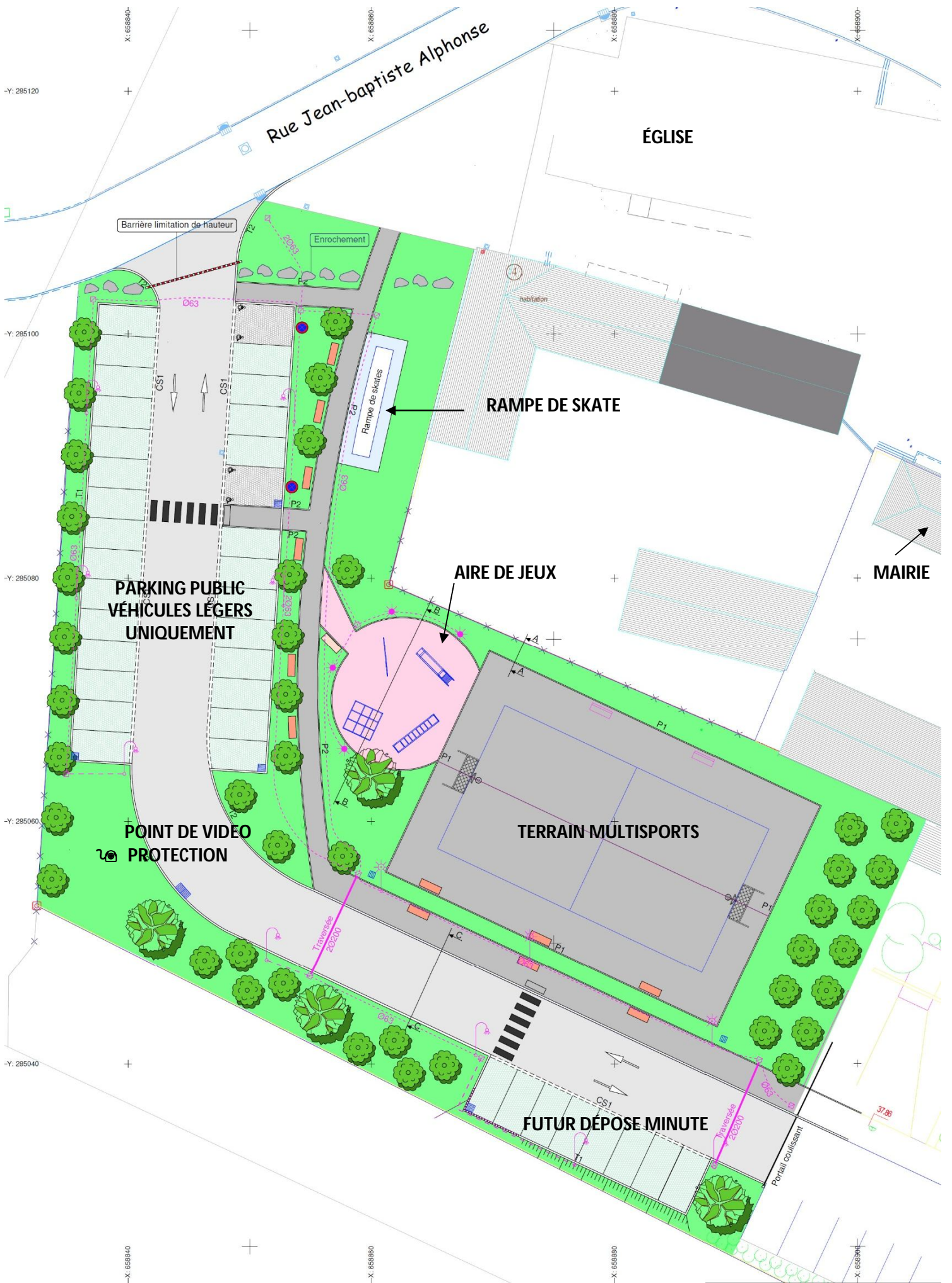


J'espère que ce conflit trouvera rapidement une issue favorable pour le bien des Ukrainiens, des Européens et des Russes qui, dans leur majorité, n'ont pas souhaité ce conflit meurtrier. Dans ce contexte, j'ai proposé au Conseil municipal de se prononcer sur une aide modeste mais symbolique de 300 euros à destination de la Croix rouge qui est en première ligne pour apporter soins et réconfort aux victimes civiles de cette guerre.

Je profite de ce bulletin d'information pour inviter les Aubignois(e)s qui disposent d'un logement vacant ou qui souhaitent héberger un(e) ou plusieurs réfugié(e)s ukrainien(ne)s à se faire connaître en mairie. Nous vous mettrons en relation avec les services de la Sous-Préfecture qui prendront contact avec vous pour étudier votre proposition et vous présenter les modalités d'un hébergement.

Ces temps, aussi tristes soient-ils, ne nous font pas oublier les affaires communales. Comme vous avez pu le constater le chantier de l'esplanade, derrière la mairie, avance bien. Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent. Nous rénovons également les garages face à la place du Général de Gaulle afin qu'ils retrouvent leur fonction initiale, nous avons aménagé l'arrière de la mairie en démolissant le dangereux bâtiment délabré qui s'y trouvait. L'espace est ainsi dégagé pour le terrain multisports qui se construit. Nous poursuivons parallèlement la rénovation des équipements communaux comme la toiture de la salle des associations, les buts de terrain de foot ou encore le renforcement du réseau électrique. Enfin nous préparons le budget qui verra naître de nouveaux projets comme la réfection de la cour d'école ou le désenvasement du port à barques.

**Bonne lecture !**  
**Votre Maire, Alain BOULANGER.**





La réalisation d'un parking, d'une voirie, d'une aire de jeux et d'un terrain multisports sont en fait la phase principale d'un aménagement qui permettra, dans les années à venir, de démolir les préfabriqués (anciennes classes d'école) et de créer un accès plus sécurisé à l'école, par l'Esplanade. Nous étudions également la possibilité de réserver des créneaux du terrain multisports afin que les élèves de l'école puissent venir y pratiquer leurs activités sportives. Enfin, un portique de limitation de hauteur n'autorisera l'accès au parking que pour les véhicules légers. Nous espérons ainsi éviter le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes, d'entreprise et les camping-cars. L'ensemble sera sécurisé par des caméras de vidéoprotection.

## VIE COMMUNALE

**L'ARMOIRE A LIVRES.** Nous avons un temps pensé à créer une bibliothèque mais les difficultés sont trop importantes : monopoliser un local ou recruter un agent pour quelques heures d'ouverture ou encore les règles de sécurité et d'accès aux établissements ont dissuadé les élus de le faire. L'idée nous a alors été "soufflée" par quelques Aubignois(e)s d'installer une armoire à livres. Tel un distributeur, elle est accessible 24h/24h. Elle vous permettra de retirer gratuitement un livre que vous pourrez conserver temporairement ou définitivement. A votre tour, il vous sera également possible d'y déposer les ouvrages que vous n'utilisez plus. Ils feront la joie d'autres lecteurs. Un bel exemple d'économie circulaire !



Par manque de places les dictionnaires, encyclopédies ou revues trop anciennes ne sont pas acceptés. Privilégiez les romans, les livres jeunesse et les revues récentes (- de 2 ans)



**DES DONS POUR LES ANIMAUX UKRAINIENS.** Le Conflit en Ukraine affecte également, les animaux de compagnie qui, dans de telles conditions, passent au second plan. Les habitants fuient les villes bombardées et doivent parfois abandonner leurs animaux. Les refuges ukrainiens sont également soumis à rude épreuve. En collaboration avec l'étoile de Lili, association de protection animale d'Arleux, l'agence immobilière Val'Immo d'Arleux et l'Amicale du personnel d'Aubigny-au-Bac, une opération de récolte de dons a été organisée en quelques jours. Croquettes, litières,

jouets, couvertures, colliers ou encore produits vétérinaires ont été expédiés en Ukraine via la Pologne grâce aux véhicules de l'agence Val'immo et l'association "Remember Me France". Merci aux donateurs qui ont fait de cette opération une réussite.

**CAPTEURS DE CO<sup>2</sup> POUR L'ÉCOLE.** Les mesures sanitaires ont été allégées aussi bien dans les espaces publics qu'à l'école mais il reste important de maintenir la vigilance quant à la qualité de l'air intérieur dans les classes. En effet, la présence de dioxyde de carbone dans l'air est un bon indicateur pour signifier qu'il faut aérer la pièce et éviter ainsi la diffusion des virus et autres allergènes. Aussi, la Municipalité a décidé de faire l'acquisition de 4 capteurs de dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>) soit 1 par classe qui ont été remis à la directrice de l'école début mars.

Ces appareils permettront donc d'aérer les locaux quand le seuil toléré de CO<sup>2</sup> est atteint. Ils utilisent la technologie NDIR (principe de l'absorption dans l'infrarouge non dispersif). Cette technique est recommandée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Ces capteurs sont compacts, ludiques et simple d'utilisation afin que leur usage puisse être partagé avec les élèves.



**LES HORAIRES DE LA MAIRIE.** Conformément aux recommandations des autorités publiques (sauf nouvelles consignes), la mairie a repris ses heures d'ouverture habituelles. Elle est à nouveau ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le mercredi de 8h30 à 12h. Les agents de la mairie comme les Aubignois(e)s sont désormais libres d'y porter ou non le masque. Nous vous recommandons néanmoins de maintenir certains gestes barrières comme la distanciation physique ou l'utilisation du gel hydroalcoolique.

### LES REGISTRES COMMUNAUX.



On le sait peu mais la commune dispose de registres vieux de plusieurs siècles. Les registres sont des livres dans lesquels sont enregistrés les actes d'état civil des Aubignois(e)s comme les naissances, les mariages, ou les décès. Avant 1792, la tenue officielle de ces documents était confiée aux curés des paroisses. Depuis, ils sont devenus la propriété des archives communales et relèvent de la compétence des mairies. Pour cette raison, chaque année, la commune consacre près de 2 000 € à la restauration de ces ouvrages précieux pour notre histoire. Ils sont désormais conservés en toute sécurité dans une armoire anti-intrusion et anti-feu acquise en 2021 par la commune, spécialement pour eux !

**LA COMMUNE "TOURNE" A L'ÉLECTRICITÉ VERTE.** Désormais, la commune achète son électricité par l'entremise de l'UGAP. Il s'agit d'une centrale d'achats publics qui, en mettant en concurrence les différents fournisseurs nous permet d'obtenir des prix concurrentiels. Cette économie nous a permis cette année, de choisir une offre légèrement plus chère mais surtout plus verte. Ainsi, la commune s'éclaire et se chauffe à l'électricité verte tout en contribuant au développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectrique, éolien...)

**LES REFUS DE COLLECTE.** Lors du ramassage des encombrants, certains objets peuvent être refusés comme les pneus, les objets trop lourds, les sacs de gravats, les évier et WC en céramique, les écrans, les ordinateurs ou encore les appareils électroménagers car ils doivent être déposés en déchetterie. Parfois, ces encombrants non ramassés sont laissés sur le trottoir par ceux qui n'acceptent pas le refus ou qui considèrent que c'est à la commune de les reprendre. Ce n'est pas le métier de nos agents que de ramasser les déchets des administrés peu consciencieux. Par ailleurs, ces objets représentent un danger pour les passants et une pollution visuelle pour les habitants.



**PRÉCISION SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.** Si aujourd'hui, le pot de yaourt se jette dans la poubelle d'ordures ménagères, d'ici quelque temps, il ira dans la poubelle de tri. Plus qu'une évolution du geste de tri, c'est aussi une véritable évolution du mode de fonctionnement du centre de tri.

C'est pourquoi, pour le SYMEVAD qui ramasse nos déchets, cette évolution n'est pas pour tout de suite. Un tel changement demande du temps et des moyens qui sont en cours de mise en œuvre.

Sur le territoire du SYMEVAD, il faudra donc attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour appliquer cette consigne de tri. En attendant cette date, il est important de respecter les consignes de tri actuelles des déchets à mettre dans la poubelle des déchets recyclables.

Ne pas respecter les consignes de tri peut avoir des répercussions sur les agents, les machines (bourrage, casse) mais aussi un surcoût de traitement des déchets.

**LES LINGETTES, "LA BÊTE NOIRE" DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.** Produit à la mode, les lingettes sont présentes de la cuisine à la salle de bain. Mais après utilisation, il ne faut pas les jeter dans les toilettes !

Tout le monde connaît ces carrés imbibés de produits pour se nettoyer le visage ou faire briller le plan de travail. Ce que l'on sait moins, c'est que les lingettes bouchent les canalisations d'assainissement de la commune. Certains ont en effet pris l'habitude de les jeter dans les toilettes au lieu de les mettre dans la poubelle de déchets ménagers y compris les lingettes "biodégradables". En effet, elles ne le sont pas pour un trajet aussi court que celui de votre maison à la station d'épuration. D'ailleurs, vous le constatez, le tissu ne se déchire pas si facilement. Résultats : elles obstruent les tuyaux des réseaux d'eau usées, entraînant de mauvaises odeurs et un coût d'entretien répercuté sur la feuille d'impôts. Lors de fortes pluies et de saturation des réseaux, elles peuvent même atterrir dans le milieu naturel. Alors, soyez vigilants !

**LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE** dépend autant du travail effectué par les agents de la commune que du civisme et du comportement de l'ensemble des habitants et des visiteurs afin d'offrir, durablement, une commune accueillante et propre.

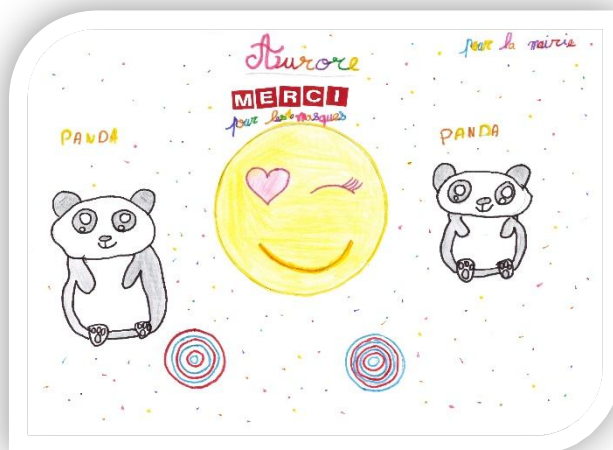
L'abandon des déjections canines est interdit sur l'ensemble du domaine public, y compris dans les caniveaux et les espaces verts (arrêté municipal 2002/03-11).

La place Ernest Cuisinier est parfois "minée" par ces crottes de chien. Toute infraction, relevée en flagrant délit, sera punie par une amende de 3<sup>ème</sup> classe (article R633-6 du code pénal). Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines. Nous vous demandons d'être obligatoirement en possession de sachets dédiés à cet usage lorsque vous accompagnez votre chien sur le domaine public.



Balayage, désherbage, démoussage, déneigement... Nous vous rappelons également que chaque riverain doit maintenir sa partie de trottoir et de caniveaux propre, conformément au règlement sanitaire départemental. Le désherbage doit être réalisé uniquement par arrachage ou binage. Les désherbants sont désormais interdits sur le domaine public (Loi Labbé n° 2014-1 10 du 6 février 2014). Les déchets verts doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. Le brûlage est interdit.

**MERCI LES ENFANTS !** Nous profitons de ce bulletin pour remercier les écoliers de l'école communale qui ont réalisé de beaux dessins ou écrit de sympathiques messages pour remercier la Municipalité d'avoir fourni, pendant la crise sanitaire, des masques aux Aubignois(e)s.



## AGENDA



- Les vendredis 25 mars, 8 juillet et 18 novembre : **Balayage des rues.**
- 10 et 24 avril : **Élection présidentielle** - Salle des associations de 8h à 19h
- 16 avril 14h30 : **Chasse à l'œuf** (gratuite), pour les enfants Aubignois, sur le parking de LoisiParc.
- 11 juin : **Don du sang** - Salle des fêtes de 8h à 12h
- 12 et 19 juin : **Élections législatives** – Salle des associations
- 3 septembre : **Atelier éco-malin de Douaisis Agglo** - Salle des associations 10h-12h - Rens. : 03 27 99 91 81



**Jeu/concours "L'AUBIGNOIS"**

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tél. : .....

Pour gagner ce panier garni d'une valeur de 35 €, complétez le bulletin et glissez le dans l'urne, disposée à cet effet, à l'accueil de la mairie. Jeu limité à une participation par personne (même nom ou même adresse). Tirage au sort le 16 avril 2022. Communication des résultats dans votre prochain journal d'information "L'Aubignois". Bonne Chance ! (Gagnant du numéro précédent : M. CARLIER Denis)

L'Aubignois, journal municipal d'information/Directeur de publication : Alain BOULANGER/Rédacteur en chef : Raphaël CORTÉ/Comité de rédaction : Thérèse Marie BOULANGER, Lisiane DUBUS, Séverine VAN LOOVEREN/Mairie - Place du Général de Gaulle 59265 Aubigny au Bac/Tél. 03 27 80 91 40/Mail : mairie@aubigny-au-bac.fr/Site : www.aubigny-au-bac.fr